

## PROGRAMME

# Formation initiale "Préparation CACES® PEMP - Groupe A et B" / Inter

R486 (anciennement 1A 3A / 1B 3B) - Personnel expérimenté

Réf : PEMP\_GAB / FI(E) / INTER

Dernière MAJ : 16/01/2023

Version : 3

**Date(s)** : Selon planning 2023

**Durée** : 14.00 heures (2.00 j)

**Horaires** : 8:30-12:00 / 13:30-17:00

**Tarif HT par personne** : 690.00 €

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

**Lieu** : Aurama (LT) 2 allée du développement 42350 La Talaudière

**Effectif** : 4 - 6 participant(s)

Si le seuil minimum d'inscrit à une session n'est pas atteint, EP FORMATION se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

### **Délai d'inscription :**

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

### **Public :**

- Toute personne étant amenée à conduire professionnellement une PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile de Personnel) du Groupe A et B.

### **Prérequis :**

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Etre âgé de 18 ans et plus
- Présenter sa pièce d'identité et une photo d'identité (format papier)
- Comprendre le français (écrit lors des examen théorique et oral lors des examen pratique). Traducteur non autorisé le jour des tests. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements HV, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants, harnais, longe, protections auditives) / Pas de prêt d'EPI possible
- Avoir déjà une expérience significative dans la conduite des PEMP (attestation sur l'honneur de l'entreprise)

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail
- Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concernée

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques
- Valider ses connaissances en vue de l'évaluation théorique et pratique définie par la R486 (réalisée par un Organisme Testeur Certifié)

## Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

- PARTIE THEORIQUE :
  - La recommandation R486A, textes et procédure
  - La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
  - Les différents organismes de prévention et leurs rôles
  - Le CACES®, l'autorisation de conduite
  - Les équipements obligatoires pour le conducteur de PEMP
  - Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
  - Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
  - Les responsabilités du conducteur de PEMP
  - Les principales interdictions
  - La classification des PEMP
  - Utilisation des PEMP
  - Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
  - Vérifications d'usage des PEMP (mécanique, chaîne cinématique et hydraulique, source d'énergie, organe de freinage et direction)
  - Prise de poste / Fin de poste
- PARTIE PRATIQUE :
  - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.
  - Mise en pratique de la théorie
  - Vérification des équipements individuels de protection
  - Vérification des documents de l'engin
  - Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
  - Conduite des nacelles (PEMP) relevant du Groupe A et B (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
  - Stabilisation, élévation, opérations particulières

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite aux épreuves théoriques et pratiques pour obtenir le CACES® PEMP Groupe A et B

### Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

-d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,  
-et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

-d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,  
-et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,  
-et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

### Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants:

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec aux tests écrits et pratiques)

Si résultats favorables, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R486A de la CNAM, qui permettra à l'employeur d'émettre une autorisation de conduite, si les conditions suivantes sont réunies:

- délivrance de l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement  
- vérification préalable de la connaissance du salarié des lieux et instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

#### EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

Lien recommandation R486 (CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des Plates-formes élévatrices mobiles de personnel) :

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/435439/document/r486.pdf>

### **Validité**

5 an(s)

## **Organisation de la formation**

### **Equipe pédagogique**

Formateurs qualifiés

Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES®

### **Méthodes et moyens utilisés**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret disponible sur l'extranet de l'apprenant
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) PEMP adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®

### **Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation**

- Feuilles de présence
- Fiche des attentes de l'apprenant
- QCM de positionnement
- Tours de table réguliers pour valider l'acquisition des connaissances
- Mises en situation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

### **Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation**

Afin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.
- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

#### **EP FORMATION (SARL)**

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat